

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 26 septembre 2024

Délibération n°2024-149 - Développement économique -Approbation et autorisation de signature de la convention avec le Département de Seine-et-Marne relative à la participation au Salon de l'Immobilier d'entreprises (SIMI) - Année 2024

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 septembre, s'est réuni Salle de la Samoïenne à Samoï-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024/132), Véronique FÉMÉNIA, Anne GHYSSENS, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024/132) , Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Dominique LHOSTIS à M. Pascal GOUHOURY

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132)

Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL

Mme Judith REYNAUD à M. Thibault FLINE

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE

Mme Sonia RISCO à M. Anthony VAUTIER

Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
M. Michaël GOUÉ
Mme Sophie BERTHOLIER
M. Frédéric VALLETOUX
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)
M. Julien GONDARD (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)
Mme Cécile PORTE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)
M. Romain COQUERY (pour les votes des délibérations N°2024/144 à N°2024/147)
M. Francis GUERRIER (pour le vote de la délibération N°2024/145)
Mme Anne GHYSSENS (pour le vote de la délibération N°2024/145)
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote de la délibération N°2024/147)
M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2024/149)
M. Yannick TORRES (pour le vote de la délibération N°2024/150)
Mme Marie HOLVOET (pour le vote de la délibération N°2024/158)
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024/158)
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour le vote de la délibération N°2024/159)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Yann MOREAU, M. Patrick GAUTHIER, M. Cédric THOMA (pouvoir Mme Audrey TAMBORINI) ne prennent pas part au vote de la délibération N°2024/147.

Secrétaire de Séance :

Mme Françoise BICHON-LHERMITTE

Rapporteur : M. Christophe BAGUET

Ce point a été présenté à la commission développement économique, tourisme, attractivité du 9 septembre 2024

Pour assurer la promotion du territoire départemental, la présence dans les salons professionnels constitue un axe fort de la mission « Seine-et-Marne 2040 » créée le 1er janvier 2023 par le Département. Elle vise à valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre départementale et à lui conférer crédibilité et lisibilité pour attirer les entreprises, les talents et les capitaux. Cette action fait échos aux projets et actions portés par la Communauté d'agglomération dans le cadre de sa compétence développement économique, en particulier, le volet d'actions portant sur l'immobilier et le foncier économique, ainsi que le volet en matière de zones d'activités économiques.

La mission « Seine-et-Marne 2040 » a repris en 2023 la gestion du stand départemental au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) qui s'est tenu du 12 au 14 décembre 2023. Il s'agit du salon annuel de référence de l'immobilier d'entreprises qui réunit les différents acteurs de l'immobilier : foncières, investisseurs, territoires, promoteurs, bureaux d'études, ... En 2023, 14 EPCI (dont la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau), Aménagement 77 et trois promoteurs avaient été exposants sur le stand départemental.

L'édition 2024 se tiendra du 10 au 12 décembre à nouveau au Palais des Congrès à Paris Porte Maillot. Un stand sera à nouveau piloté par le Département.

Le stand de 71 m² (Niveau 1 – E55) sera conservé avec la configuration suivante :

- Un espace partenaires d'environ 50 m² comprenant 7 desks réservés exclusivement aux EPCI avec un écran de 55 pouces permettant la diffusion de contenus photos et vidéos et des panneaux de territoires (1 par territoire d'actions) conçus par le Département en lien avec l'Institut Paris Région et en coordination avec les EPCI ;
- Un petit salon d'environ 15 m² dédié aux rendez-vous professionnels réservables par tranches de 30 à 60 minutes pour les co-exposants en amont du salon ;
- Une réserve pour stocker les fournitures (10 m²).

Le Département propose à la Communauté d'agglomération d'être présente sur le stand et de bénéficier des actions de communication pilotées par la mission « Seine-et-Marne 2040 », à savoir :

- Mise à disposition d'un espace partagé avec d'autres EPCI du Sud Seine-et-Marne ;
- Fourniture de 5 badges exposants et 10 badges visiteurs valables sur les 3 jours du salon ;
- Insertion d'une page de promotion dans la brochure numérique 360° réalisée à l'occasion du SIMI ;
- Rédaction d'un communiqué de presse qui sera adressé à l'ensemble de la presse quotidienne régionale et à la presse spécialisée afin de les informer de la présence des partenaires au salon 2024 ;
- Mise en avant de la présence du Département et des partenaires au salon SIMI sur le portail d'attractivité du Département ;
- Publication d'une actualité sur la page LinkedIn du Département.

En contrepartie, la Communauté d'agglomération s'engage à :

- Assurer la présence de techniciens sur le stand pendant la durée du salon afin d'accueillir et de renseigner les visiteurs ;
- Mettre à disposition du Département tous les éléments de contenu et supports de communication nécessaires à la bonne réalisation de l'opération ;
- Valoriser le territoire départemental tel qu'il est présenté sur le stand, dans le cadre d'une éventuelle participation à des conférences qui se dérouleraient en dehors dudit stand.

Le Département évalue le coût global de l'opération à 166 429,86 € TTC et prévoit de porter sa participation financière à hauteur de plus de 75 %. Il assure par ailleurs le préfinancement de ces opérations sur sa trésorerie en sa qualité de signataire des contrats avec des prestataires.

Le montant sollicité auprès de la Communauté d'agglomération pour participer à l'édition 2024 selon ces conditions est de 1 200 € TTC, soit 0,7 % du montant total de l'opération (hors frais de production et de publication de la brochure 360° pris en charge par le Département).

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la convention, jointe, avec le Département portant sur la participation en tant que co-exposant sur le stand départemental dans le cadre du Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) du 10 au 12 décembre 2024 inclus et prévoyant le versement d'un soutien financier au Département de Seine-et-Marne de 1 200 €,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre,
- Autoriser l'engagement des crédits nécessaires au budget 2024.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la convention, jointe, avec le Département portant sur la participation en tant que co-exposant sur le stand départemental dans le cadre du Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) du 10 au 12 décembre 2024 inclus et prévoyant le versement d'un soutien financier au Département de Seine-et-Marne de 1 200 €,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre,
- Autoriser l'engagement des crédits nécessaires au budget 2024.

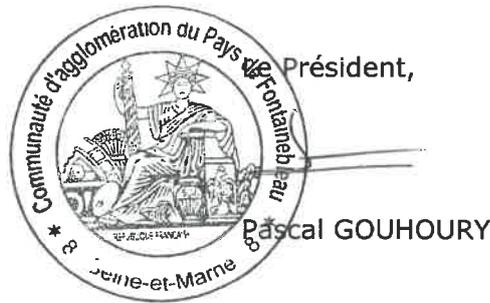
Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Françoise BICHON-LHERMITTE

Certifié exécutoire le - 3 OCT. 2024
Date de mise en ligne le - 3 OCT. 2024
Notification le - 3 OCT. 2024
AR Préfecture 077-200072346-



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr